



Séance du conseil municipal du 26 février 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de M. Francis HERBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2018

PRESENTS : MM. HERBERT Francis, PREAU Anne-Marie, GUILLOU Norbert, BERTHELOT Evelise, NADAUD Raymond, BERNARD-BARTHE Pierre, LARRIEU Freddy (arrivé à 19 h 04), JOUAN Patrick, BONMORT Jean-Pierre, ARNOULT Christian, RENEIX Sandrine, MAISON Edwige, SIMON Sylvie, FOURETS Jean-David (arrivé à 19 h 04).

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sylvie.

INSTITUTION ET VIE PUBLIQUE- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

N°2018-009: Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Après proposition du maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité (12 voix pour, MM. LARRIEU – FOURETS arrivés à 19 h 04 n'ont pas pris part au vote de cette délibération), le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

Finances locales – Subvention - Divers

N° 2018-010 D.E.T.R. 2018 – Réalisation de la place du marché alimentaire et non alimentaire au centre bourg

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une place de marché alimentaire et non-alimentaire.

Le conseil municipal peut solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. dans le cadre de l'aménagement des centres bourgs. Le montant des travaux éligibles HT s'élève à 230 000 €.

Après avoir pris l'attache de la Sous-préfecture et sur son conseil, le projet entre dans la catégorie « Environnement et cadre de vie » qui est subventionnée à hauteur de 25 %.
Ce projet sera inscrit au budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention Etat – DETR	25 %	57 500.00
Autofinancement	75 %	<u>172 500.00</u>
TOTAL H.T.		230 000.00

DEMANDE l'autorisation de pouvoir commencer les travaux sans attendre la décision d'attribution de l'aide.

Echéancier prévisionnel des travaux : semaines 12 à 19.

Finances locales – Divers

N° 2018-011 Animations du 40^{ème} anniversaire du jumelage des Saint-Augustin de France

Le Maire informe l'assemblée de l'organisation du jumelage des quatre Saint-Augustin qui se déroulera du 28 au 30 avril 2018 en Charente-Maritime. Il sera marqué par la célébration du 40^{ème} anniversaire.

Il propose d'étudier deux devis correspondant aux animations de cet événement, à savoir :

- Une pièce de théâtre intitulée « Venise sous la neige » et interprétée par la Compagnie Océan le 28 avril 2018 pour un cachet de 800 €.
- Une animation dansante prévue le 30 avril 2018 du Groupe Ben'aise pour un montant de 750 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir ces deux animations pour un montant global de 1 550 € (article 6232).

Autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

N°2018-012 Création d'un poste d'adjoint technique sous contrat – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 2017- 116 relative à la création d'un poste d'adjoint technique en contrat aidé et reconnu travailleur handicapé.

Les services préfectoraux ont émis un refus pour la mise en œuvre dudit contrat et l'agent a été recruté en contrat pour besoin ponctuel (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 2) avec une rémunération basée sur l'indice brut 328 majoré 316 et à raison de 30 heures hebdomadaires (horaires d'hiver du service technique).

Monsieur le Maire propose aux membres présents :

- De prolonger ce contrat jusqu'au 30 juin 2018 en tenant compte du passage aux horaires d'été à partir du 1^{er} avril.
- De procéder à un recrutement statutaire à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prolonger le contrat de l'agent concerné jusqu'au 30 juin 2018 en tenant compte du passage aux horaires d'été à partir du 1^{er} avril 2018. L'agent effectuera donc 30 heures hebdomadaires du 1^{er} au 30 mars 2018 et 40 heures hebdomadaires du 1^{er} avril au 30 juin 2018. Sa rémunération sera calculée sur les bases de l'indice brut 328 majoré 316,

DECIDE de procéder au recrutement statutaire de l'intéressé au 1^{er} juillet 2018 à temps complet sur le poste d'adjoint technique laissé vacant au tableau des effectifs suite à une radiation des cadres pour un départ en retraite.

Aide sociale – Secours exceptionnels

N°2018-013 Demande d'aide financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour une administrée en situation de handicap

Cet organisme sollicite une aide financière pour l'acquisition de prothèses auditives bilatérales dont le coût global s'élève à 2 280.00 € au profit d'une administrée en situation de handicap.

Cette dernière a déjà obtenu des financements à hauteur de 1 198.25 € par la CPAM et la mutuelle. Il lui reste donc 1 081.75 € à financer.

Elle vit seule et a déclaré 19 652 € de revenus bruts en 2017 pour les revenus 2016.

Le Maire propose à l'assemblée d'étudier les éléments de son budget mensuel qui s'établit comme suit :

Ressources : 1 889.22 €

Charges fixes : 33.00 €

Les membres présents, considérant les éléments budgétaires de l'intéressée,

DECIDE d'émettre un avis défavorable à l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition de prothèses auditives bilatérales.

Compte-rendu des décisions du Maire :

- **2018-001** : Tarifs salles communales

La séance est levée à 19 h 56 (dix-neuf heures et cinquante-six minutes)

Affiché le 01/03/2018
Le Maire,
Francis HERBERT